Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

CHANGER MON IDENTITE

Par N0013

Bonjour,

Voilà ma question : Suite à des menaces et tentatives d'assassina puis je changer de nom, prénom et tout ?

Par jury34

Bonjour,

Ce n'est pas si simple.

Seuls les témoins en danger dans le cadre d'une procédure peuvent disposer d'une certaine protection.

En revanche, les menaces de mort sont une infraction pénale et vous pouvez déposer plainte en commissariat/gendarmerie.

Très cordialement